-

TAXES D'ETAT

Mes verra de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les leis de l'Etat de la Louisiene je vendraj, à la porte principale de la Maison de Cour vit siège la Cour Civile de Disarent de la dite pereisso, dans la pareis so d'Orléans, aux houres légales fixées par la ini pour les venies judicinires, à partir de 11 hours A. M., SAMEDI, to 23me jour des uil; det 1898, et continuant de jour en jour jusqu'à en que les venées soient terminées, toutes les who he Paroisso d'Orléane sur lenquelles il est de en so moment des taxes à l'Etat de la Louiciane, et le district de levée d'Orléans, pour la collection des taxes ass gmur les années 1897, 1896 et 1895 v comprie l'intérés qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année dans laquelle des assessements ont été faite, à raison de donz pour cent per mois jusqu'à palement Sani, avec tons les dépens

Le numére du lot et de l'ilet employé pour le distignation des prepriétés annencées ci-des-seus, est estui des tableaux d'assessemente pour les années 1897, 1896 et 1895, mainent enregistré dans mon barenu.

Total. \$2 45
Quatre lots de torre dans le ler disriet
de la ville de la Nouvelle (rièsnes, dans l'ilet
termé par les rues Ulles, Henesses, l'avante
Tubne, la rue Alexander et le Nouvean Canal,
désignée comme lots ses 6 à 9 dans l'ilet se designée comme lots wee 6 à 9 dans l'ilet me 785, mesurent 159 pieds de face à la rue Elles sur 340 pieds de profendeur sur la rue Hennessey, lot no 9 formant l'ancoignere des rues Ulles et Hennessey.

CANTEROU. PIERRE-Taxe d'Etat de 1897\$4 80 Taxe de levée, district d'Oriéans 80

CARBERLY EDWARD.

DONELLAN MICH'L

Taxe de leves, district d'Orléans, 80

Total.

Total to de Gerre dana le lar district de la ville de la Mile-Oridana, dana l'Ilot borné par la rise Gravier, l'à ve Tulane, les rues Dorgenois se Banda, dénigué comme let le 87 duns l'ilet no 885 meururist 30 pieds de face à la rue Gravier, par 198 pieds 7 peuces de profes-PORD. JAS J.— \$1 20 Taxe de levée, district d'Orléans.... \$2

FORD JAS J.

FLANAGAN, PATK-

sur l'autre.

Total 86 80
Un let de terre dans le ler district de la ville de la n'le Or cans dans l'ilet borné par les ruce Magnolia. Clara, Erato et Thalie, désigné comme let no 416, mesurant 32 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces de profondeur.

'STATES LAND AND IMP'T. 📞

HOWCOTT LAND CO., LT'D .-

HARRIS OSBORN-

de profondeur.

Total.

Un lot de terre dans le ler district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet berné par les rues Calliops, Annoneistico, Constance et Gaissnié, désigné comme lot No 33 dans l'ilet No 119, mesurant 37 pieds de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 peuces de profendeur.

INTERNATIONAL COTTON PENES CO.

LERUTH. Vve MICHEL-

ses sur l'autre.

LOEB, Suc MOSES et als— Taxe de Etat de 1697 _______ \$21 00 Taxe de levée district d'Oriéans..... 3 50

Un lot de terre dans le lar district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet berné par les rues Magasina, Camp, ilt Jeseph et Delord, désigné somme let Ne 10 dans l'ilet No 160, moentrant 25 pieds de face à la rue

LOBE, Mme RESTE Taxe de levée, district d'Oriéans....

MULLALEY, JAS.— Taxe d'Etat de 1897. Taxe de levée, district d'Orléans....

Un lot de terre dans le ler district de la ville de la Nile-Oridana, dans l'ilet borné par l'ave nue Tulane, les rues Lopes, Randon et Gra-vier, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 664, mesurant 31 piede 3 pouces de face à l'a-venue Tulane aur 120 piede de prefondeur.

McCAIRE, ADAM— Taxe d'Etat de 1897 \$12 00 Taxe de levée district d'Urléans..... \$ 00

McSHAMS, AUGUSTUS— \$24 00 Taxe de levée, district d'Oriéans 4 00 Total Un lot de torre dans le ler district de la ville de la Nile-Oriéans, dans l'ilet borné par les rues Baroane Uarondelet, Malpomène et Terpsichere, désigné comme lot file 14, dans l'ilet no 242, mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne, sur 130 pieds de profendeur.

HOME INVESTMENT CO., LTD.-Total \$1.75 Unitet (list) de terre dens le ler dietrict de la vile N. O. HOME INVESTMENT CO., Lt'd .-

M. O. HOME INVESTMENT CO. Limited-

N. O. HOME INVESTMENT CO. Limited

N. O. HOME INVESTMENT CO., La'4-

M. O. HOME INVESTMENT CO., Ltd.,

N. O. HOME IN VESTMENT CO., Ltd.-

de a ville de la His-trienne, unne i not overapar les rues Palmyre, Bernadotte, St Patrica
et Banks désignés comme luts nos 1 à 9
dans l'ilet no \$31; let no 1 mesurant 30 piede
de face à la roe Palmyre eur 170 piede 6 pouces de profondeur sur la rue Bernadotte, for
mant l'enceignure des dites rues; lot No 2
mesurant 31 piede de face à la rue Palmyre
sur 154 piede 6 pouces de profendeur sur un
cété et 163 piede 6 pouces de l'autre, lot no
3 mesurant 33 piede de face à la rue Palmyre sur 131 piede 7 pouces de profendeur;
lots Nos 4 à 8 mesurant abacun 30 piede de
face à la rue Palmyre sur diverses mesures
de profondeur; let no 9 mesurant 50 piede de
face à la rue Palmyre sur 35 piede de profendeur.

ONORATO JOSEPH L. Taxe de levée, dietrict d'Orléane.... 1 00

Deux lets de terre dans le ler district sians, je vendral, à la perte principale de la ville de la Nile-Oriéans, dans l'ilet birné par les rues Gravier. Beliver, l'avenus Tuis.

Maison de Cour où siège la Cour Civile de

Total \$1 40
Un lot de terre dans le ler district de la ville de la Nile-Oriéans, dans l'ilet berné par les rues Gravier, Bocheblavs, l'avenue Tulane et Dorganois, désigné comme lot no 11, dans l'ilet ne 576, mesurant 31 piede 7 ponces de face à la rue Gravier sur 120 piede de profondant sur la rue Rocheblave, et formant l'encoignure des dites rues.

STEGNER VVO JOHN-

Cinq iots de terre dans le 1er district de la ville de la nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ciara, Emphresins, Willew et Calliope, désignée comme lots nue 7 à 11 dans l'ilet no 424, mesurant ensemble 145 pieds 4 pouces de face à la rue Clara sur 136 piede 7 pouces de protondeur; lot no 7 formant l'en-coignure des rues Clara et Euphresine.

.88 40

ATERS Mms JAS .-

pené par l'avenne Tulane, les rues Lopez, rendeu et Grav cr. désigné comme lot. No 19 dans l'ilet no 654, mé surant 31 pieda 3 pouces de face à l'avenue Tulane sur 120 pieds de

Total. 34 90 Une lot de terre daus le ler diettrict de is ville de la Nile-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Libarté, Howard et l'avage Talane, désigné comme let no 5 dans llet No 328, meurant 32 pieds de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 ponces de professement.

Au jeur firé pour la vente le venndrai telles parties spécifiées de chacan des morceaux de ropriétés el dessu que me désigners chacun es débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désigners pas une somme enfisan de propriété, je vendrai tout de anite, et ans autre délai, la p'us faible partie de la ite propriété spécifiée du débiteur, à un acnéreur que le magne, pour le mentant des taxes le l'intérét et des dépens dus par le dit débieur. La vente se fera sans estimation, au omptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rahetés, à quelque moment que ce soit, dans e courant d'une année, en remboursant le prix avé pour la propriété, et en payant on outre vingt pour cent et les dépens. C. HARRISON PARKER,

ollecteur de Taxes d'Etat, Premier District, Paroiese d'Orleans. Avis aux créanciers hypothé-

caires sur propriétés du

Premier District. BUREAT DU COLLECTRUR DE TAIRS D'ÉTAT : Promier District pareisse d'Oriéens ; Neuvelle-Orléans, 21 Juin 1898. Conformément à la section 63 de l'acte 85 de 1868, avis cat par le présent denné à toutes les personnes qui ent des hypothèques sur les propriètés foncières studés dans le Premie: Diatrict, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraisent has acquisté les taxes des années 1897, 1896 et 1895, que j'en commencerai la vante, à la porte de la Cour. SAMEDI 23 inillet/1898, à 11 heures A. M., et qu'un nombre de ces propriétés définquantes sont maintenant annonées dans ce Journal, cenformément à la loi préparatoire à la dite vecte. L'attention des créancers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de sente pour taxes, et les sont prévenns davoir à prendre avant la vecte, telles mesures qu'ils jugerout nécessaires pour pioteger leurs intéréts.

C. HARRISON PARKER. Conformément à la section 63 de l'acte 85 de

C. HARRISON PARKER.
Collecteur de Taxes d'Estat, Premier District
Parsiere d'Utildans Paroisse d'Urléans. 21j uin-21 28-juil 5 12 19 23

AFFORCE JUDICIAIRE Ventes de propriétés foncières

-POUR -TAXES D'ETAT. .'Eint de la Louisiane contre les contribunbles en détaut.-Pareisse

d'Orifant, Cinquième District Ma-BURRAU DU COLLECTRUR DE TARRE D'ETAT.) Cinquème District, paroise d'Orléans, (21 juin 1898.) En vertu de l'autorité qui m'est canfiée pa a Constitution et les lois de l'Etat de la Loui-

égales fixées par la loi pour les ventes judiciai os à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 23me jour de Juil'et 1888 et continuent

cun d'eux d'après l'assessement des dites années et les propriétés foncières assessées à nhacan des contribuables susdits et devant étre

renduce cont indiguées ci-dessons sevair-AIKMAN, CHAB W -

l'avenne Pélican sur 128 piede de profon BASS. Vve CHAS ROBT.

Total \$2.80

6 Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Mile-Oricana, dans l'ilet borné par les rues Bermidas. Dalayonde l'avenue Pélican et le rue Lavergne, désigné comme let No 24, dans l'ilet No 18, mesurant 31 pieds de face à la rue Bermindas sur 160 pieds de la rue Bermindas sur 160 pieds de la rue Bermindas. BARROW. JOSEPH -

phices de face a mieds de profendeur.

COURETTS, CECILIA—
Taxes d Etat de 1896.....
Taxe de levée, district d'Urléane 1 20 RAPIDES, EDW.

The state of the s

Taxe d'Etat de 1897 Taxe de levée district d'Orléans..... Total.....

GUARINO, GUISSEPPI-

HENDERSON, GABRIEL

HOWARD, C et C WILLIAMS— Taxe d'Etat de 1897..... Taxe de levée, district d'Oréans....

JOSEY, LEANDER H.-

lignes de profondeur. JONES, HENRY .t ROSE_

TACKSON ARCRIE.

LONE STAR BENEVOLENT ASSOCIA

TION.—
Taxe d'Etat de 1897
Taxe de levée district d'Orléans.....

MARCIANTE, SALVATOR-

MARCIANTE, SALVATOR-

fondenr. fa ot T**edhe.** NOEL, Mme ISAAC-

Total

55 Treis lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nile-Oriéans, dans l'itet borné par les ruse Vallette, Believille, Newton et Diane, désignés comme lots nos 14, 15 et 16 dans l'itet ne 179; les lots nos 14 et 15 mesurant chacat 22 pi-d-3 2 pouces de face à la rus Vallette sur 187 pieds 10 pouces 5 ligres de profondeur ; le lot No 16 mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rus Vallette sur 137 pieds 10 pouces de face à la rus Vallette sur 137 pieds 10 pouces de face à la rus Vallette sur 137 pieds 10 pouces de face à la rus Vallette sur 137 pieds

Lamarque. SCANNELL. Vve EDW-

Texa d Stat de 1897. \$3 40 Taxe d Stat de 1897. \$3 00 Taxe de levée, district d'Orléans. 50

Total. \$1 co 61 Un lot de terre idans le 5met deurat de la ville de la ville de la Nile Oriéans dée. gaé comme la propriétée vendue par le Dr P R. Paissan, et comme lot se 3, mesurant 40 piede de face au Cut Off road aur 120 yiede de profondeur.

rant 30 pieda de face à l'avenue Brooklyu euz

78 piede de profondeur, sprmant l'encoignat de l'avenue Brook yn et la rue Diane.

drai telles parties de chacune des propriétés (: lessus que me désigners chaeun des débiteure de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur : designera pas une somme sufficante de proprié té, je vendrai tout de suite, et sans autre délai a plus faible partie de ladite pro dée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et 200 dépens d'as par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, an comptant contre mon naie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue peurra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une amnée,

en rembeureant le prix payé pour la propr 444 et en payant en outre vingt pour cent et lee dépens. Collecteur de Taxes pour le Cinquieme District, Pareisse d'Orienna.

21 jain—31 28-juil—5 12 19 23 VENTE POUR TAXES.

ANNONCE JUDICIAIRE Avis aux Créanciers Hypothé-

Caires. Bushav du Collecteur pe Taxes d'Etat du 5me district paroisse d'Orléans.
Nile-Orléans, 21 juin 1898. Conformément à la sectipe 63 de l'acte 85 de 1898, et aux iois qui pourveient à tels cas, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypethèques sur des propriéése foncières eithées dans le cinquième district, parousse d'Orléans, sur lesquelles les taxes n'ont pas été acquitté pour les années 1897, 1896 et 1895, que je commencerai la vente, à la porte de la Cour, SAMEDI, 23 juillet 1898, à 11 henres A. M., et que nombre de pertiens de ces propriétés délinquantes sont maintenant nanoncées dans ce jouranal, et centiuerent à l'être conformément à le loi préparatoire à la dite vente. L'attention des ordanciers hypothéonires est appelée spécialement sur oss annences de ventes pour taxes, et ils cons prévenus d'avoir à prandre, avant la vente, telles mesuras qu'ils jugerunt nécessaires pour protéger leurs intérêts.

Paroisse d'Orléans. 21 juin—21 28—juil 5 12 19 28 Ventes de Propriétés Foucières

E. N. UMBACH.
Collectour de Taxes d'Etat, Cinquième District

POUB -TAXES D'ETAT.

contribuables en défaut.-Pareises d'Orriéane, Troisieme District. BURRAU DU COLLECTRUE DE TARRA D'ETAT. > Troisième District, parolese d'Orléans > Mouveus-Uridens, 22 juin 1898. >

L'Eint de la Louisiane coutre le

la Constitution et les leis de l'Etak de la Loui siane, je vendrei, à la perte principale de la Maleon de Cour où alége la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux houres égalée fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 houres du matin, SAMEDI, le 23me jour de jullet 1898, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes scient terminées, toutes les propriétés foncières dans le Troisième District ts la Paroisse d'Orléans, dur lesquelles il est du oc ce mement des taxes à l'Etat de la Louisiane et au District de Levée d'Orléans, dans le but d'assurér la perception des taxes seecesées Blans l'année 1897, y compris l'intérés qui les grève à partir du 31me jour de décembre de l'anuée dans lequelle les accessemente ent été faits, sur les dites taxes, à raisen de denz pour cent par mois jusqu'à paisment final, avec tous les dépens.

Les nome des dits contribuables en défant on délinquants, le moutant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de la dite année, et les propriétés fencières assessées à chacun des contribuables anadits et devant tize readine sent indiquese si-deseens, sersiz